



Expertise-comptable & Audit

Alexandre DUONG

*Agrégé de l'Université
Expert-comptable associé
Commissaire aux comptes*

Sophie MERLET

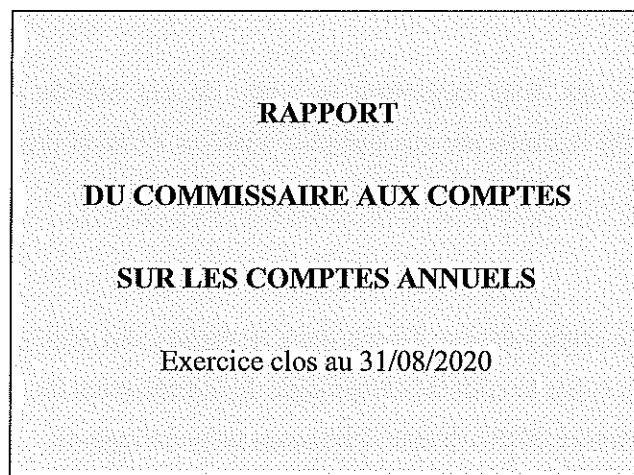
*Expert-comptable associée
Commissaire aux comptes
Master en gestion de patrimoine*

OCCE - COOPERATIVES SCOLAIRES DU BAS-RHIN

25 rue Gioberti

67200 STRASBOURG

Association inscrite au Tribunal d'instance de Strasbourg volume 57, folio 84



Aux membres,

I. Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OCCE - COOPERATIVES SCOLAIRES DU BAS-RHIN relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

DMS Audit

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

SAS au capital de 10 000 €

10, rue du Gal de Castelnu

67000 STRASBOURG

Tél : 03 88 10 28 45 • Fax : 03 88 35 31 90

E-mail : strasbourg@dms-audit.com

RCS STRASBOURG 822 621 561 • APE 6920Z

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion avec réserve

- Motivation de la réserve

Réserve pour limitation :

Les comptes de l'association comprennent deux éléments : d'une part les comptes du siège, d'autre part les comptes des coopératives. Les coopératives devant fournir des comptes-rendus financiers sont au nombre de 837. Les comptes de l'association sont établis sur la base des comptes-rendus financiers fournis par les coopératives. Les contrôles que nous avons réalisés font apparaître que l'application des règles comptables n'est pas maîtrisée par tous les mandataires. L'association n'est pas en mesure de vérifier et de faire corriger la totalité des comptes-rendus financiers.

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et

le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de

son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

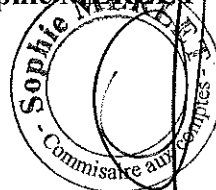
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à STRASBOURG

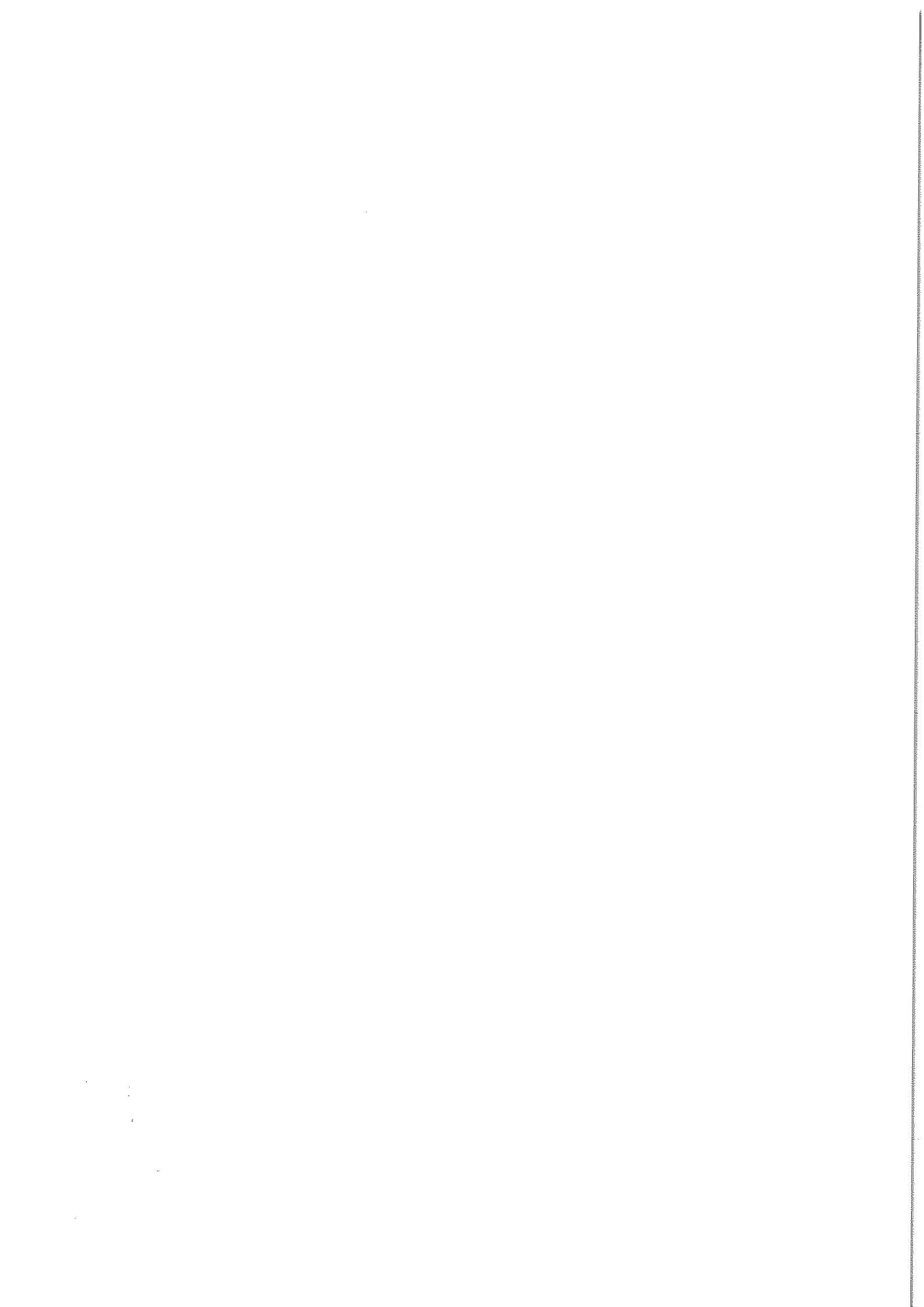
Le 1^{er} mars 2021

DMS AUDIT SAS

Sophie MERLET

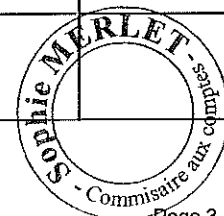


Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF

		Exercice N, clos le :		31/08/2020	31/08/2019	
		Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	3 939	3 939		
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				
		Autres immobilisations corporelles	54 994	54 063	931	
		Immobilisations grevées de droit				
		Immobilisations en-cours				
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES(2)	Participations				
		Créances rattachées à des participations				
		T.I.A.P				
		Autres titres immobilisés	8		8	
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Total (I)		58 940	58 001	939	2 445	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements				
		En-cours de production de biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	CRÉANCES (3)	Avances et acomptes versés	1 300		1 300	1 303
		Usagers et comptes rattachés	35 614		35 614	4 260
		Comptes affiliés Autres créances				
	DIVERS	V.M.P	50 197		50 197	70 197
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	4 214 196		4 214 196	3 839 036
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	1 246		1 246	1 206	
	Total (II)	4 302 553		4 302 553	3 916 002	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)					
	Primes de remboursement d'obligations (IV)					
	Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I à V)		4 361 493	58 001	4 303 492	3 918 447	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an		
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre					



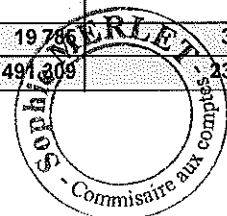
BILAN PASSIF

		31/08/2020	31/08/2019
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	FONDS PROPRES		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	253 178	251 273
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	3 602 021	3 402 194
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	392 941	205 238
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)			
	Total (I)	4 248 139	3 858 705
FONDS DEDIES	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur autres ressources		
	Total (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total (III)		
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	538	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 884	11 276
	Dettes fiscales et sociales	4 597	4 477
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	35 333	43 990
Instrument de trésorerie			
Comptes régularisés	Produits constatés d'avance (1)		
	Total (IV)	55 352	59 743
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I à V)	4 303 492	3 918 447
Engagements donnés			
Renvois	(1) Dont à plus d'un an		
	Dont à moins d'un an	55 352	59 743
	(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques		



COMPTES DE RESULTAT

				31/08/2020	31/08/2019	
Nombre de mois de la période				12	12	
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 - France	2 - Exportation	Total	Total
	Ventes de marchandises		1 480 382		1 480 382	2 192 908
	Production vendue	biens	1 840 333		1 840 333	3 018 329
		services				
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (4)		3 320 716		3 320 716	5 211 237
	Production stockée					
	Production immobilisée					
	Subventions d'exploitation				1 099 591	1 528 394
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					
	Cotisations				2 216 647	2 643 983
Dons						
Legs et donations						
Autres produits				232 423	544 689	
Total des produits d'exploitation (1) (I)				6 869 376	9 928 304	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				1 211 362	1 690 088
	Variation de stock (marchandises)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
	Autres achats et charges externes (3)				4 722 805	7 389 566
	Impôts, taxes et versements assimilés				4 703	5 836
	Salaires et traitements				61 600	60 590
	Charges sociales				21 682	22 157
	Dotations aux amortissements sur immobilisations				1 507	1 900
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations					
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant					
	Dotations aux provisions					
	Autres charges				374 194	555 947
Total des charges d'exploitation (2) (II)				6 397 852	9 726 084	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				471 524	202 220	
OPERATIONS EN COURANT	Excédent attribué ou déficit transféré (III)					
	Déficit supporté ou excédent transféré (IV)					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
	Autres intérêts et produits assimilés				19 785	34 970
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers (V)				19 785	34 970	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions					
	Intérêts et charges assimilées					
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)						
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				19 785	34 970	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)				491 309	237 190	



COMPTES DE RESULTAT

		31/08/2020	31/08/2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	361 346	369 022
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (VII)	361 346	369 022
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	459 714	400 975
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	459 714	400 975
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-98 368	-31 952
(IX)	Impôts sur les bénéfices		
(X)	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
(XI)	Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)		7 250 507	10 332 296
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)		6 857 566	10 127 059
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges) (15)		392 941	205 238

Renvois			
(1)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
(2)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
(3)	Dont crédit bail mobilier		
	Dont crédit bail immobilier		

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Total		
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel Bénévole		
	Total		



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

2019/2020

O.C.C.E. 67

1. REMARQUES PRELIMINAIRES

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Le bilan consolidé (bilan de l'Association Départementale proprement dite + bilan des coopératives scolaires) de l'exercice clos le 31/08/2020 présente un total de 4 303 492 euros.

Le compte de résultat consolidé (compte de résultat de l'Association Départementale proprement dite + bilan des coopératives scolaires) présenté en liste de l'exercice clos le 31/08/2020 dégage un excédent de 392 941 euros.

La consolidation des comptes de l'Association a été effectuée pour la première fois pour l'exercice clos au 31/08/1997.

Ce bilan et ce compte de résultat consolidés ont été réalisés à partir de comptes-rendus financiers de coopératives scolaires et des états financiers de l'Association Départementale proprement dite (siège départemental) arrêtés au 31/08/2020.

Il convient de noter que le siège départemental doit recevoir 837 comptes-rendus financiers de coopératives adhérentes à l'O.C.C.E. dans le département. Toutes les coopératives adhérentes ont rempli leurs obligations statutaires à ce jour (l'article 15 des statuts de l'Association Départementale stipule que chaque coopérative adhérente est tenue d'établir tous les ans un compte-rendu financier et un compte-rendu d'activités). A la date d'établissement des comptes, 837 C.R.F. étaient exploitables.

Impact Covid sur les comptes clos au 31/08/2020 :

Au niveau du siège : il n'y a pas eu de recours au chômage partiel. Les salariés ont été placés en télétravail.

Au niveau des coopératives : le résultat est particulièrement important cet exercice. Ceci est dû au fait que l'appel à la participation des parents a été normalement maintenu alors que de nombreux projets n'ont pas pu aboutir du fait de la crise sanitaire Covid19. Il y a également eu des appels de participation aux parents pour des projets spécifiques. Ceux-ci n'ayant pu aboutir, les dépenses correspondantes n'ont pas été engagées. Ces appels de participation devront être remboursés dans le cas où ces projets ne seraient pas réalisés.

2. DEROGATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables appliquées pour l'élaboration de ces états financiers sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E.



Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires :

Les immobilisations sont comptabilisées directement en charges et, par conséquent, ne font pas l'objet d'un amortissement. Ces charges s'élèvent à 111 869 euros soit 134 euros par coopérative.

Les stocks éventuels de fin d'exercice ne sont pas valorisés.

Méthodes comptables appliquées par l'Association Départementale (siège départemental) :

Contrairement aux coopératives, le siège départemental tient une comptabilité d'engagement : à la fin de l'exercice, les éventuelles charges à payer et produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance sont pris en considération pour l'établissement des comptes.

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan et font l'objet d'un amortissement chaque année.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS				
Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	3939			3939
Immobilisations corporelles	57267		2274	54993
Immobilisations financières	8			8
TOTAL	61214		2274	58940

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS				
Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	3939			3939
Immobilisations corporelles	54830	1506	2274	54062
Immobilisations financières				
TOTAL	58769	1506	2274	58001

Les stocks éventuels de fin d'exercice sont valorisés à l'actif du bilan.



Retraitements de consolidation :

Les opérations réciproques entre le siège départemental et les coopératives n'ont pas été annulées.

Les opérations visées concernent principalement :

- les cotisations versées par les coopératives au siège départemental,
- les produits pour cession achetés par les coopératives au siège départemental.
- l'assurance MAIF/MAE OCCE

3. NOTES DIVERSES SUR DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Notes sur des postes du bilan :

- Fonds associatif (social) : 253 178 euros au 31/08/2020.
Il concerne le siège départemental.

- Report à nouveau 3 602 021 euros au 31/08/2020.
Il concerne à hauteur de 0 euro le siège départemental et à hauteur de 3 602 021 euros les coopératives scolaires. Cette dernière somme représente les résultats antérieurs accumulés par les coopératives. Il s'agit en fait d'une dette vis-à-vis des coopérateurs. La contrepartie se trouve dans les postes de trésorerie.

- Résultat de l'exercice : Il présente un excédent de 392 941 euros.
Il se décompose de la manière suivante :

- un déficit de 3 549 euros pour le siège départemental
- un excédent de 396 490 euros pour les coopératives.

- Disponibilités : 4 264 393 euros au 31/08/2020.
Elles concernent à hauteur de 265 882 euros le siège départemental et à hauteur de 3 998 511 euros les coopératives soit, en moyenne, environ 4 777 euros par coopérative.

- Dotation aux amortissements des immobilisations :
Elle concerne à hauteur de 1 506 euros le siège départemental, correspondant aux amortissements de l'exercice.

- Total des produits : 7 250 507 euros au 31/08/2020.
Il concerne à hauteur de 276 698 euros le siège départemental et à hauteur de 6 973 809 euros les coopératives scolaires soit, en moyenne, environ 8 332 euros par coopérative.

- Total des charges : 6 857 566 euros au 31/08/2020.
Il concerne à hauteur de 280 247 euros le siège départemental et à hauteur de 6 577 319 euros les coopératives scolaires soit, en moyenne, environ 7 858 euros par coopérative.



Par conséquent, le résultat comptable net moyen dégagé par coopérative s'élève environ à 474 euros.

Les engagements de retraite

Les engagements de fin de carrières ont été évalués selon la méthode prospective sur la base d'une hypothèse de départ à la retraite à l'âge de 65-67 ans.

Il a été tenu compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'association (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut);
- données spécifiques à l'association (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales);
- taux d'actualisation retenu à 0.68%.
- Au 31 août 2020 les engagements de fin de carrières sont évalués à 53 380 €.

Contributions volontaires

Il convient de préciser que l'Association bénéficie d'un volume important de contributions volontaires.

Celles-ci correspondent :

- Aux mises à disposition par des personnes tierces,
- Au bénévolat,
- A la mise à disposition de locaux.

Les mises à disposition par des personnes tierces :

- Madame Agnès AUROUET, enseignante détachée, salariée de la Fédération Nationale. Salaire brut égal à 47132 euros.

Le bénévolat :

Il correspond, d'une part aux fonctions des administrateurs, d'autre part au travail réalisé par les mandataires.

Dans les comptes-rendus financiers et d'activités, il est demandé à ces derniers d'estimer le volume de temps consacré à la gestion et à l'animation des coopératives. La grande diversité de réponses d'une part et d'absence de réponses d'autre part ne nous permettent pas une évaluation fidèle de ce temps.

La mise à disposition de locaux :

La Ville de Strasbourg met à la disposition de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole des bureaux rénovés, situés au 2ème étage de l'aile gauche de l'Ecole Brigitte à Strasbourg HautePierre. Surface des bureaux 181 m2. Seuls les frais de chauffage, d'électricité et d'eau sont à rembourser annuellement à la Ville de Strasbourg, sur présentation d'un décompte. Cet avantage est difficile à évaluer d'un point de vue financier de par le particularisme des locaux.

**Le Président de l'Association
Départementale O.C.C.E.**

**Le Trésorier de l'Association
Départementale O.C.C.E.**

